

DASSAULT SYSTEMES

Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise

La vision de Dassault Systèmes (« DS ») est de permettre aux clients de créer des produits innovants et d'expérimenter le cycle de vie des produits, ainsi que de contribuer à l'amélioration de notre environnement.

Au travers de l'éco conception, DS cherche à aider les entreprises à anticiper et à gérer les impacts sociaux et environnementaux de leurs produits – de la conception au recyclage, en offrant une visualisation et une simulation de l'intégralité du cycle de vie du produit.

DS cherche aussi à utiliser ses solutions comme un moyen de réduire l'inégalité et la fracture numérique à travers l'éducation et le partage des connaissances. Dans ce sens, DS déploie des programmes éducatifs encourageant les utilisateurs de tout âge à explorer le monde de la 3D et en particulier les futurs métiers et outils, et incite les collaborateurs de DS à donner de leur temps, à partager leurs compétences et leur créativité avec des communautés locales.

L'éthique professionnelle de DS est formalisée au sein de procédures relevant de la Gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le Code de Conduite des Affaires. Ce code est l'expression formelle de l'engagement de DS à s'assurer que la gestion de l'entreprise soit conduite en accord avec les standards éthiques les plus élevés. Il régit le comportement et l'interaction des collaborateurs de DS aussi bien en interne qu'en externe.

L'engagement de DS est basé sur la reconnaissance et le respect de lois nationales applicables et plus particulièrement, de standards fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Principes et Droit Fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, les Directives de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales et la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

Pour assurer la viabilité globale de l'entreprise à long terme, DS cherche à travailler dans un environnement partageant des valeurs basées sur les mêmes principes et droits universellement consacrés. Dans cette perspective, les fournisseurs et les partenaires sont tenus d'adhérer aux présents Principes de Responsabilité Sociale de Dassault Systèmes.

Responsabilité sociale

1) Travail des enfants

Dassault Systèmes s'engage à :

- ne pas admettre, ni pratiquer d'une quelconque manière le travail d'un enfant dont l'âge est inférieur à celui auquel cesse la scolarité obligatoire dans le pays concerné ou ayant en tout état de cause, moins de 15 ans.

2) Travail forcé

Dassault Systèmes s'engage à :

- ne pas admettre ni pratiquer d'une quelconque manière l'utilisation du travail forcé ou obligatoire, c'est-à-dire tout travail ou service obtenu d'une personne sans que celle-ci l'ait offert de son plein gré, dans les limites de la loi applicable.

3) Hygiène et Sécurité

Dassault Systèmes s'engage à :

- fournir à l'ensemble du personnel un environnement de travail sûr et sain dans les limites de la loi applicable.

4) Liberté syndicale et droit à la négociation collective

Dassault Systèmes s'engage à :

- respecter le droit de l'ensemble du personnel de s'organiser librement en syndicats et de se faire représenter par des organisations de leur choix, ainsi qu'à négocier collectivement dans les limites de la loi applicable ;
- veiller à ce que les représentants du personnel ne soient pas l'objet de discrimination, dans les limites de la loi applicable.

5) Discrimination

Dassault Systèmes s'engage à :

- ne pas admettre ni pratiquer la discrimination en matière d'emploi basée sur des critères de race, de couleur, de nationalité, de religion, de handicap, de sexe, d'orientation sexuelle, d'appartenance syndicale ou d'engagement politique.

6) Conditions de travail

Dassault Systèmes s'engage à :

- garantir à l'ensemble du personnel des conditions de travail, notamment en termes de durée du travail, permettant d'assurer leur santé et leur sécurité dans les limites de la loi applicable.

7) Rémunérations

Dassault Systèmes s'engage à :

- accorder à l'ensemble du personnel une rémunération suffisante au regard de la loi applicable. Cette rémunération doit être au moins égale aux minima légaux ou à ceux du secteur industriel concerné.

8) Corruption

Dassault Systèmes s'engage à :

- ne pas offrir, promettre, accorder ou solliciter de paiements illicites en vue d'obtenir ou de conserver un marché ;
- ne verser aucune contribution illégale à des candidats, à des charges publiques ou à des partis politiques.

9) Environnement

Dassault Systèmes s'engage à :

- respecter la législation applicable sur la protection de l'environnement.